



Information sur le harcèlement et la nationalité française d'un c

Par **tallulah**, le **23/05/2012** à **13:07**

Bonjour,

Je voudrais savoir ce que risque mon époux si je porte plainte pour harcèlement moral, et ce qu'il risque car il a obtenu sa nationalité française entre novembre et décembre 2011, et de la quelques semaines après il m'a dit qu'il allait demander le divorce, mais il n'y a aucune démarche de faite à ce niveau, il faut savoir qu'il a fait sa démarche via Nantes sans aide aucune administrativement parlant de ma part et que je suis française.

Merci de votre réponse,

Excellente journée à vous ET BONNE CONTINUATION!